



Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 6-7 mai 1929

Siège social : 14, rue Ballu, Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Tréchet
Paris, le 15 mai 1929

Imprimerie Richard, 20, rue de Petrograd, Paris



39.317 — Déposé — Imp. RICHARD, 20, Rue de Petrograd, Paris.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE

Société anonyme

au capital social de 1.250.000 fr.

divisé en 12.500 actions de 100 fr. chacune

|||||

Statuts déposés en l'étude de M^e Josset, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 5 décembre 1930

Siège social : 14, rue Ballu, Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur : Tréchet

Un administrateur ou un délégué du conseil : ?

Paris, le 5 décembre 1930

Imprimerie Richard, 20, rue de Petrograd, Paris

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1930)
(*Le Journal des débats*, 20 décembre 1930)

Introduction en Bourse des 12.500 actions composant le capital actuel.

Augmentation de capital
Immobilier Congolaise
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1930)

Émission à 110 fr. de 12.000 actions de 100 fr. , jouissance 1^{er} janvier 1931, réservées titre pour titre, jusqu'au 29 décembre 1930 aux actionnaires actuels.

AEC 1931. — Sté immobilière congolaise ¹.
Siège : 14, rue Ballu (Paris 9^e) : siège de la C.F.H.B.C.
Administrateurs : Henri, François et Louis Tréchet.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE
(*Le Temps*, 24 novembre 1932)

L'assemblée du 22 novembre a voté la distribution d'un dividende de 7 francs par action libérée et 1 fr. 75 par action non libérée. Le bénéfice net de l'exercice, permettant cette répartition, a été de 206.510 francs.

Société immobilière congolaise
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 se soldant par un bénéfice net de 206.513 francs 05. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 8.532 fr. 25.

Le dividende brut a été fixé à 7 fr. pour les actions entièrement libérées et à 1 fr. 75 imam titre pour celles libérées d'un quart.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mars 1933)

Vote de la réduction du capital de 2.500.000 fr. à 1.362.500 fr.

AEC 1937/470 — Société immobilière congolaise,

¹ Archives Serge Volper.

14, rue Ballu, PARIS (9^e).

Tél : Trinité 05-30.

Capital. — Société anon., fondée en janvier 1929, 1.562.500fr. en 15.625 actions de 100 fr.

Parts : 20.000 ayant droit à 25 % des super-bénéfices.

Objet. — Exploitation de diverses propriétés sises à Pointe-Noire et à Brazzaville.

Conseil. — MM. François et Louis Tréchet, A. Targe, A. Dommanget.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE

(*France-Outre-mer*, 27 octobre 1939)

AGO, 3/11, rue Ballu, 14.

AEC 1948. — Sté immobilière congolaise ².

Siège : Pointe-Noire.

Bureaux administratifs : Paris 9^e, au 17, bd Rochechouart.

Conseil. — Louis Tréchet, André Dommanget et Henri Bouquin.

Le capital est de 6.250.000 fr. , en 62.500 actions de 100 fr. Nombre de parts, inchangé, 20.000.

AEC 1951 :

Société immobilière congolaise. — Société anon., 27.12.1928, 6.250.000 fr. C. F. A.

AEC 1953 : la société n'est plus mentionnée.

² Archives Serge Volper.